

Séance du 16/02/2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février 2023

Compte rendu affiché le 21 février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Nombre de présents en séance : 16

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Yvan SIMON

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, LOISON Thierry, VERMARE Odile, BONNET Fabrice, SERAILLE Marielle, GIRAUD Alain DELORME Marie-Joëlle, LOTISSIER Marc, RAYNARD Alain, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Membres excusés : MAZARD Roger (pouvoir à Ludovic CARRET), CHALON Gwendoline (pouvoir à Isabelle LOTISSIER), GAYET Véronique (pouvoir à Yves PERALDO).

• **Vote des subventions aux associations.**

Monsieur le Maire présente un bilan provisoire des comptes de la commune pour 2022 et annonce un excédent de fonctionnement de 346 598.03 € pour l'exercice 2022 et précise même que cet excédent est de 554 738.13 € entre les dépenses réelles et les recettes de réelles de fonctionnement.

Il précise que cet excellent résultat a été obtenu grâce à une rigueur de gestion du budget communal par les élus.

Tout cela est une bonne base pour la préparation du budget primitif 2023 qui sera à gérer avec attention, notamment à cause de l'explosion des coûts de l'énergie : le coût de l'électricité devrait être multiplié par 2.1 à 2.2 et passer à un coût annuel de 104 000 €. Et le gaz, augmenté de 50 % soit une facture globale de 95 000 €. Il faudra donc trouver 100 000 € sur la section de fonctionnement. Une plus grande rigueur de la gestion des équipements et bâtiments communaux aidera à faire baisser ces chiffres.

Monsieur le Maire présente le travail de la commission finances sur les dossiers présentés par les associations pour leur demande de subvention pour l'année 2023. Il précise que la commission a souhaité l'application d'une réduction sur les sommes versées en 2022, déduction calculée et appliquée en fonction des comptes de résultat présentés par l'association. Il précise également que la Banda l'Étincelle n'a pas souhaité déposer de dossier cette année et que la commission a proposé une aide 1 000 € dans le cadre du déplacement et des prestations pour les Saint Laurent de France.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur les propositions de la commission finance.

Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI intervient sur le forfait énergétique pour l'utilisation des salles. Monsieur le Maire répond que ce dernier n'est pour l'instant appliqué qu'aux manifestations des associations et non pour les utilisations courantes (réunions, entraînements, activités...). Il y aura un débat sur ce point et la généralisation du forfait et les répercussions possibles sur les cotisations des adhérents par les associations.

Monsieur Yves PERALDO intervient pour souligner que les associations vont déjà être touchées par une baisse de leur subvention, il sera difficile pour elles d'avoir à payer des coûts supplémentaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les montants de subventions et invite les conseillers présidents, trésoriers ou responsables d'associations éventuellement bénéficiaires de subventions à ne pas prendre part au vote et à sortir de la salle : *Madame Sandrine BOINON- Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI- Madame Marie-Jo DELORME- Madame Yvette BRETONNIER-Monsieur Fabrice BONNET sortent de la salle*

Associations	Vote
ADMR	2 700.00 €
ADAPEI	450.00 €
Amicale Boule	300.00 €
Amicale Laïque	800.00 €
APEL	600.00 €
AREC	1 100.00 €
Association pour la promotion du marché aux veaux	1 000.00 €
Association Sportive du Collège de SLC	900.00 €
Association de chasse	300.00 €
Banda Fanfare L'Étincelle	1 000.00 €
Cinéma des Monts du Lyonnais	1 018.00 €
Comité Municipal des aînés Saint Laurentais	5 200.00 €
FNACA	300.00 €
Groupement des 4 cantons Comice	5 000.00 €
Hand Ball Club	3 150.00 €
Haute Brevenne Foot	2 700.00 €
K DANSE	450.00 €
La Soleillée	1 000.00 €
Le Grenier à la Page	4 100.00 €
MFR Saint Laurent de Chamousset	280.00 €
MFR de Mondy Bourg de Péage	80.00 €
MFR Saint Germain Espinasse	40.00 €
MFR Villié Morgon	40.00 €
MJC La Chamouss	2 700.00 €
OCCE Ecole Primaire publique	800.00 €
SLCTA (Tir à l'arc)	1 350.00 €
Addiction alcool vie libre	300.00 €
Voyages scolaires, ALSH...	4 000.00 €
Total	41 658.00 €

Le Conseil Municipal valide les montants proposés par la Commission finances (Votants : 13 (dont deux pouvoirs –Pas d'utilisation de celui de Mme Gwendoline CHALON) – Oui : 13 – Non : 0 Abstention : 0).

• **Forfait communal OGEC**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER. Elle expose que la commission à travailler sur les chiffres des dépenses pour l'école publique de 2022 afin d'établir le montant du forfait communal. Elle demande à Madame Marielle SERAILLE de présenter ce dossier.

Chaque poste de dépenses (eau, électricité, gaz, fournitures, scolaires...) est détaillé, et le coût agent expliqué en raison de sa répartition entre le temps passé par les ATSEM en maternelles auprès des enfants, mais aussi pour l'entretien des locaux que cela soit en maternelles ou primaires (le temps périscolaire n'étant pas à prendre en charge).

Le résultat est un coût pour un élève de maternelle de 1 466.91 € et de 441.92 € pour un élève de primaire.

Le montant du forfait à verser à l'OGEC sera donc de :

1 466.91 x 24 élèves de maternelles soit 35 205.76 €

441.92 € x 51 élèves de primaires soit 22 537.91 €

Au total de 57 743.56 €, il faut enlever les charges payées par la Commune pour l'école privée : 9 157.14 €.

Le forfait 2023 sera donc de 48 586.52 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce montant.

Votants : 19 (dont trois pouvoirs) – Oui : 19 – Non : 0 Abstention : 0.

- **Point sur le recensement de la population,**

Monsieur le Maire fait le point sur le recensement de la population organisé sur et la part commune en collaboration avec l'INSEE du 19 janvier au 18 février 2023. La population a réservé un excellent accueil aux quatre agents recenseurs et les premiers résultats peuvent être diffusés.

La population municipale (population habitant réellement la commune) serait de 1804 habitants (contre 1638 en 2017) et la population totale (population municipale + Les communautés (gendarmerie, Maison de retraite, internat Maison Familiale...) de 1958 habitants (contre 1893 en 2017). Le nombre de logements recensés en tant qu'habitation principale est passée de 880 à 971 entre 2017 et 2023. Tous ces chiffres seront bien sûr à confirmer après validation de l'INSEE.

- **Organisation de l'inauguration de la salle polyvalente et de la rue Grange Thival,**

Monsieur le Maire fait le point sur les envois d'invitation et le déroulement de l'après-midi du samedi 11 mars 2023. Il propose de débiter par l'inauguration de la rue Grange Thival puis celle de la salle polyvalente avec les discours, la projection de photographies des chantiers et un buffet.

- **Extinction de l'éclairage public,**

Monsieur le Maire présente les coûts de l'éclairage public pour 2023, sommes qui seront fiscalisées. Il expose que même si le montant total sera en baisse pour les dépenses de 2022, la répercussion des coûts d'augmentation de l'énergie se fera sur 2024. Il rappelle qu'une extinction partielle a été décidée par le Conseil Municipal.

Monsieur Yvan SIMON fait le point sur les mesures et travaux engagés par la Commune au sujet de la gestion de l'éclairage public : l'extinction de 22h30 à 6h30, le remplacement des ballons fluos par des éclairages LED, la démarche performantielle, le remplacement des éclairages dans les lotissements par des lampadaires solaires (ayant moins d'impact en terme de pollution lumineuse). Il rend compte des retours des habitants sur ce sujet.

Monsieur le Maire demande s'il ne serait pas judicieux d'éteindre sur une plage plus large l'éclairage public et sur toute la commune.

Après, débat il est décidé de maintenir les horaires et secteurs d'extinction validés (les travaux seront réalisés à partir de la semaine prochaine), et qu'une communication complète sur l'éclairage public sera effectuée auprès des habitants dans la lettre d'information d'avril 2023.

- **Mise en œuvre et répartition des réserves d'eau stockées à Escap'ad,**

Monsieur le Maire se félicite de l'initiative prise de stocker l'eau de vidange du bassin d'Escap'ad au vu de l'hiver sec en cours. Il donne la parole à Monsieur Yvan SIMON qui détaille les capacités et les destinations possibles des réserves d'eau :

Montchourier (pour renfort de la défense incendie) : Cuve de 150 m³ - Escap'ad : Cuve de 80 m³

Mise à disposition des agriculteurs : cuve de 100 m³ - Local technique : 1cuve de 60 m³ pour l'arrosage – Hôpital local : 1 cuve de 60 m³ pour la défense incendie.

Il reste à organiser le transport et réaliser les plates-formes nécessaires. Il annonce aussi la création d'un groupe de travail avec les agriculteurs, les pompiers et les élus pour la gestion de ces cuves et leurs implantations. La vidange du bassin ayant lieu chaque année, il serait aussi utile de recenser les besoins sur la commune et les communes voisines.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués :

Madame Isabelle LOTISSIER annonce l'installation de 6 jardinières fabriqués par le service technique seront très prochainement installées avenue Croix Sopha et que l'entreprise Cassagnes va planter les arbres, rue Grange Thival. Pour la Marché aux fleurs, elle souhaite que le Conseil Municipal donne son avis sur son éventuel déplacement dans les Jardins de la Mairie afin de faire le lien avec le Vide-Grenier. Après débat, il est décidé de maintenir le marché aux fleurs Place du Plâtre, de rechercher des exposants en plants de légumes et fleurs et de l'étoffer avec des exposants d'artisanat d'art.

Elle annonce aussi être la nouvelle référente du jardin collectif.

Madame Yvette BRETONNIER remercie les élus pour leur implication dans l'organisation et le service du repas du 18 février.

Monsieur Yvan SIMON expose que les services techniques manquent de personne et cela malgré l'arrivée le 1^{er} mars 2023 de Monsieur Eric BOURGOIN. Si des personnes souhaitent postuler, elles peuvent déposer CV et lettre de motivation en Mairie.

Les travaux du Centre Technique Municipal avancent.

Pour le PLU, il est nécessaire de reprendre certains points mais il semble envisageable de pouvoir présenter un dossier au Conseil Municipal avant la fin d'année.

Monsieur Ludovic CARRET expose qu'il est prévu de reprendre la gestion des composteurs du restaurant scolaire.

Il présente la signalétique prévue pour la salle polyvalente et la salle Pierre FRÉNAY, le Conseil Municipal valide le choix de la proposition 4. Et les travaux de menuiseries à prévoir pour la salle Suzanne Fougerouse. Il remercie aussi les élus et les bénévoles pour leur participation à la distribution des sacs pour les ordures ménagères et le tri.

Madame Sandrine BOINON propose, au nom de la commission, de réduire à deux parutions par an la lettre d'information. Après débat et explications, il est décidé de maintenir le rythme actuel de parution.

Elle présente également ses inquiétudes au sujet du non-retour des associations pour leur participation au Comice.

Monsieur Thierry LOISON présente les demandes des commerçants pour une réunion autour de la fermeture à la circulation de la rue Cour Denis. Il présente également le dossier d'une demande d'ouverture d'un distributeur automatique de pizza rue de l'Eglise. Il expose que la commission émet un avis défavorable sur cette installation, ce type d'équipement étant extrêmement concurrentiel pour le commerçant existant et que dans le cadre de l'étude d'opportunité ce type de service n'avait pas été recensé. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal émettent un avis défavorable à cette ouverture d'un distributeur automatique de pizza.

Monsieur Fabrice BONNET présente le bilan des rencontres avec le Syndicat de Longessaigne, Saint Clément le Places et Chambost-Longessaigne et les jeunes agriculteurs pour une présentation du marché aux veaux lors de leurs assemblées générales respectives. Il évoque aussi la possible création d'un marché aux ovins.

Madame Odile VERMARE annonce la fin de pose des potelets pour la sécurité du marché forain. L'arrivée sur le marché d'un producteur de plants bio.

- **Questions diverses :**

Monsieur le Maire présente une demande de création de servitude de tréfonds pour une canalisation d'eau potable alimentant la parcelle cadastrée section E n°393 sur la voirie communale (route de la Gondolière). Le Conseil Municipal donne son accord.

Les prochaines séances sont programmées :

~~23 mars 2023~~ reportée au 30 mars 2023 - 20 avril 2023 - 25 mai 2023 - 22 juin 2023 - 20 juillet 2023 - 14 septembre 2023 - 19 octobre 2023 - 16 novembre 2023 - 14 décembre 2023 à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,



P. VARLIETTE